



BALADEUR SANTÉ VITAL'ACT

INFORMATION Avril 2017

Chers partenaires / utilisateurs

Ingenico Healthcare/e-ID informe ses clients, partenaires et utilisateurs que la création de nouveaux actes NGAP sont prévues au 1^{er} mai 2017 (telle que décrite dans la convention médicale 2016).

Le BALADEUR SANTÉ VITAL'ACT vous permet de créer les actes dans les paramétrages.

Nous vous proposons de retrouver la procédure de création ci-dessous (également disponible dans les manuels utilisateurs).

Comment faire ?

Pour créer un acte dans le **BALADEUR SANTÉ VITAL'ACT**, appuyer sur la touche **MENU**, l'écran suivant apparaît :

ſ	Ι	Ν	F	0		L	Ε	С	Т	Ε	U	R		-	>
ľ	Ρ	A	R	A	Μ	Ε	Т	R	A	G	Ε			•	>
Î	Ρ	S		Е	Ν	R	Е	G	Τ	S	Т	R	Е	-	>
Î	Q	U	Т	Т	Т	Е	R							-	>
ſ					V					▼					

Les lignes représentées en gris sur cet écran sont celles accessibles en utilisant les touches de navigation (▼▲) sur le lecteur.

Sélectionner **PS ENREGISTRE** valider avec la touche « **VAL** », déplacer la sélection sur « **ACTES** » avec les touches de navigation (**▼**▲) valider avec la touche « **VAL** », sélectionner « **NOUVEL ACTE** » puis valider avec la touche « **VAL** ».

Cette fonctionnalité permet de créer un nouvel acte non défini dans la liste des actes conventionnels existants au moment de l'homologation du lecteur.

Ingenico France - S.A.S au capital de 83 478 875 € - 28-32 boulevard de Grenelle - 75015 Paris / 538 600 404 RCS Paris Etablissement de Suresnes : Ingenico Healthcare/e-ID – 13-17 rue Pagès - 92150 Suresnes Tél. +33 (0)1 46 25 80 80 - Fax +33 (0)1 46 25 80 20 - http://healthcare-eid.ingenico.com/



Positionner le curseur ► sur **NOUVEL ACTE** et valider avec la touche **VAL**, le message suivant apparaît :

►	Ν	0	U	۷	Ε	A	U				-	>
	Q	U	T	Т	Т	Ε	R					
					V				▼			

Valider avec la touche VAL l'item NOUVEAU. Un écran permettant de saisir le nom du nouvel acte apparaît :

С	0	D	Ε	D	Ε	L	"	A	С	Т	Ε		
										A	С	Т	1
						D							

Utiliser le clavier alphanumérique et valider la saisie avec la touche VAL. Utiliser la touche COR pour corriger une erreur de saisie.

Le VITAL'ACT propose ensuite de paramétrer cet acte avec l'écran suivant :

A	Ν	С	I	Ε	Ν					X	X		X	X
D	A	Т	Е		0	1	7	0	1	7	2	0	0	2
Ν	0	U	۷	Е	Α	U				Y	Y		Y	Y
С	0	Е	F	F						Ζ	Ζ		Z	Ζ
Т	Α	U	Х									Ρ	Ρ	%
Т	А	U	Х		С	R	Ρ	С	Е	Ν		Q	Q	%
Q	U	Τ	Т	Т	Е	R								
				V					▼					

Les lignes représentées en gris sur cet écran sont celles accessibles en utilisant les touches de navigation (**VA**) sur le lecteur.

Une fois l'ensemble des paramètres mis à jour, positionner le curseur ▶ sur la dernière ligne **QUITTER.**

De manière générale, les nouveaux actes applicables au 1er mai 2017 peuvent être créés avec un **Ancien tarif** à « 0,00€ » et une **Date pivot** saisie au « 01/05/2017 ». Le tableau qui suit indique les autres paramètres à saisir pour la création de ces nouveaux actes :

		Code de l'acte	Nouveau tarif	Coefficient	Taux	Taux CRPCEN
	Consultation médecine générale	G	25,00€	1	70%	85%
és	Consultation médecine générale	GS	25,00€	1	70%	85%
tes cl	Visite médecine générale	VG	25,00€	1	70%	85%
Ac	Visite spécialiste médecine générale	VGS	25,00€	1	70%	85%
	Consultation obligatoire enfant	COE	39,00€	1	70%	85%
S	Majoration enfant généraliste	MEG	5,00€	1	70%	85%
tes daire:	Majoration enfant pédiatre	MEP	4,00€	1	70%	85%
Aci	Nouveau forfait enfant	NFE	5,00€	1	70%	85%
S	Nouveau forfait pédiatrique	NFP	5,00€	1	70%	85%



Conformément à la Convention Médicale 2016 et l'avenant 12 du cahier des charges de la facturation SESAM Vitale, la modification de cotations d'actes n'est pas prévue au 1^{er} mai 2017. Cependant, vous trouverez ci-dessous les manipulations à réaliser pour modifier vos actes (en cas d'erreur de saisie au moment de la création).

Pour modifier un acte dans le **BALADEUR SANTE VITAL'ACT**, appuyer sur la touche **MENU**, l'écran suivant apparaît :

►	I	Ν	F	0		L	Ε	С	Т	Ε	U	R		-	>
	Ρ	A	R	A	Μ	Ε	Т	R	A	G	Ε			-	>
	Ρ	S		Е	Ν	R	Е	G	Ι	S	Т	R	Е	-	>
	Q	U	Τ	Т	Т	Е	R							-	>
					V					▼					

Les lignes représentées en gris sur cet écran sont celles accessibles en utilisant les touches de navigation (**VA**) sur le lecteur.

Sélectionner **PS ENREGISTRE** valider avec la touche « **VAL** », déplacer la sélection sur « **ACTES** » avec les touches de navigation (**▼**▲) valider avec la touche « **VAL** », sélectionner « **MODIFIER ACTE** » puis valider avec la touche « **VAL** ».

Apparaît l'écran de paramétrage suivant :

A	Ν	С	I	Ε	Ν					Х	X		Х	X
D	A	Т	Ε		0	1	/	0	1	/	2	0	0	2
Ν	0	U	۷	Е	A	U				Y	Y		Y	Y
С	0	Е	F	F						Ζ	Ζ		Ζ	Ζ
Т	Α	U	Х									Ρ	Ρ	%
Т	Α	U	Х		С	R	Ρ	С	Е	Ν		Q	Q	%
Q	U	Τ	Т	Т	Е	R								
				V					▼					

Les lignes représentées en gris sur cet écran sont celles accessibles en utilisant les touches de navigation (**VA**) sur le lecteur.

ANCIEN : tarif de l'acte pour toute date antérieure à celle indiquée dans DATE
DATE : date à laquelle le tarif de l'acte passe de la valeur saisie dans ANCIEN à celle saisie dans NOUVEAU
NOUVEAU : tarif de l'acte pour toute date ultérieure à celle indiquée dans DATE
COEFF : la valeur saisie dans COEFF est proposée par défaut dans la création des FSE et initialisée avec le minimum autorisé.

Saisir les nouvelles valeurs avec le clavier numérique, validez avec la touche VAL et déplacer le curseur \blacktriangleright avec les touches de navigation ($\mathbf{\nabla} \blacktriangle$) pour modifier un autre paramètre.



Attention : Les créations et modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie. En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.

En vous remerciant pour votre confiance.

L'équipe Support Client Ingenico Healthcare/e-ID